

FORMATION PLAN DE PRÉVENTION – Protocole sécurité – Gestion des entreprises extérieures (EE)

De nombreuses entreprises dites « utilisatrices » font appel à des entreprises extérieures pour exécuter au sein de leur établissement des travaux ou des prestations de service. La réglementation impose que des dispositions soient prises afin de renforcer la prévention des risques liés à l'intervention de ces entreprises extérieures. Le Code du travail demande que soit réalisé un **plan de prévention** afin d'identifier les risques liés à la coactivité et de déterminer les mesures de prévention qui s'y rapportent.

Durée : **7 heures**

Modalité pédagogique : **Présentiel – Effectif max 8/10 pers.**

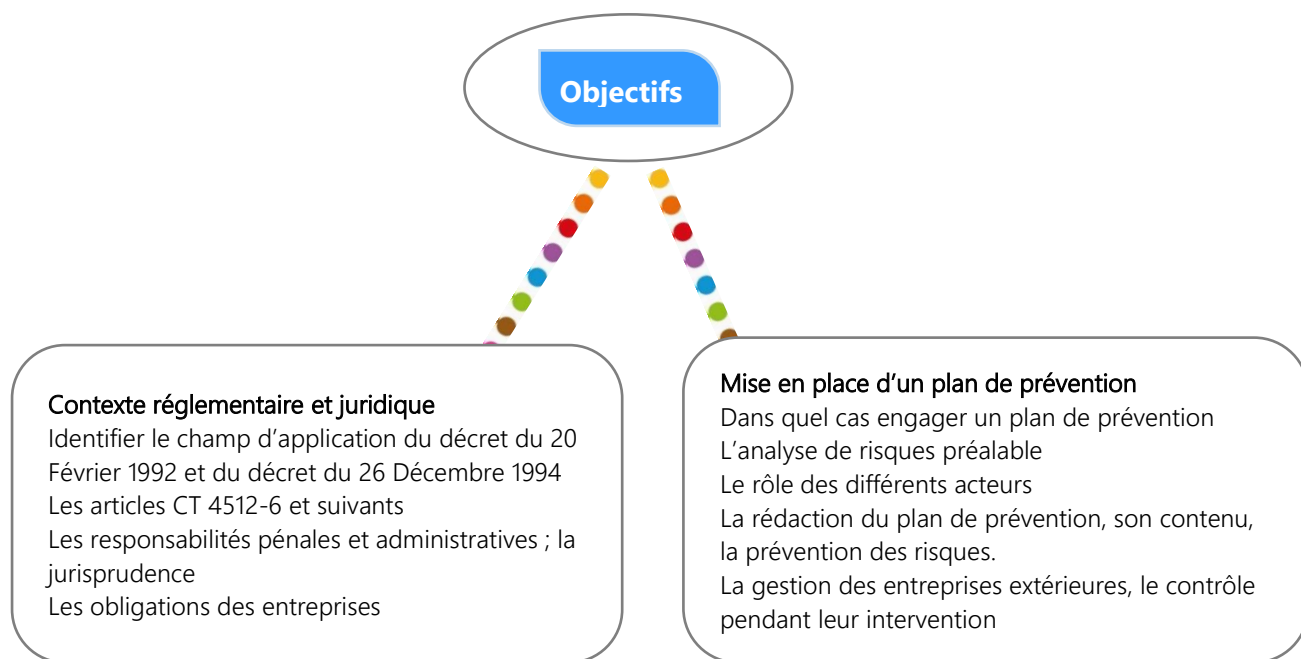
Public : **Encadrement, chef de service/secteur, responsable QSE, coordinateur Sécurité, personnel signataire des plans de prévention et protocoles de sécurité**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

- Cadre réglementaire à l'intervention d'une entreprise extérieure
- Vocabulaire - définitions des entreprises extérieures (EE) et utilisatrices (EU)
- Rôle et responsabilités de l'EE et de l'EU
- Dans quel cas établir un plan de prévention ?
- Inspection préalable commune
- Contenu et rédaction du plan de prévention
- Risques liés à l'intervention et à la situation de coactivité
- Mesures de protection et de prévention
- Dans quel cas établir un protocole de Sécurité (chargement/ déchargement)?
- Contenu et rédaction d'un protocole de sécurité

Pédagogie

Outils

- Modèles de plans de prévention et protocoles sécurité - Nous pourrions aussi travailler sur vos documents internes
- Jurisprudence
- Film INRS (selon l'activité de l'établissement)

Préparation de la formation

Prise de connaissance de l'activité de l'entreprise et des risques engendrés - Échange téléphonique préalable avec le responsable sécurité du site

- ✓ Demande des documents existants

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués tout au long du stage. Un questionnaire d'évaluation des compétences est rempli à la suite de la formation ;

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : Recommandé tous les 4 ans

Encadrement : Ingénieur en prévention des risques